



Suite de ma 1ere question mon fils et son père

Par **Sandrine**, le **21/09/2008** à **13:11**

re-bonjour

je n'ai pas précisé au sujet de mon fils clément et de son père, nous ne sommes pas passé au tribunal, c'était un accord amiable entre nous, il ne le respectait pas toujours, c'est à dire qu'il prenait son fils plus ou moins régulièrement et pareil pour la pension alimentaire donc je n'ai aucun recours juridique vu qu'il n'y a eu aucun jugement

merci de votre réponse

Par **domi**, le **21/09/2008** à **15:05**

Vous pouvez donc contacter le JAF qui prendra les dispositions nécessaires .Domi

merci de répondre en cliquant sur "répondre" afin que l'on puisse suivre vos messages .